

Ligne téléphonique sur l'intégrité

FAQ's



La Ligne d'Intégrité

La Ligne d'Intégrité est un outil de signalement complet et confidentiel permettant d'aider la direction et les employés à coopérer pour lutter contre la fraude, les abus et autres comportements illicites sur le lieu de travail, tout en favorisant un environnement de travail positif.

Après avoir rédigé votre rapport, un code unique vous sera attribué appelé « report key » (clé de signalement). Notez cette clé et votre mot de passe et conservez-les en un lieu sûr. Au terme de 5-6 jours ouvrable, utilisez votre clé de signalement et votre mot de passe pour vérifier s'il y a des réactions ou questions sur votre rapport.

EthicsPoint n'est PAS un service 112 ou un autre numéro d'appel d'urgence :

N'utilisez pas ce site pour signaler des événements représentant une menace grave et immédiate pour des personnes ou des biens. Les rapports remis par l'intermédiaire de ce service peuvent ne pas recevoir de réponse immédiate. Pour une aide d'urgence, prenez contact avec les autorités locales.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système tel que la Ligne d'Intégrité ?

- Nous pensons que nos employés sont notre actif le plus important. En créant des canaux de communication ouverts, nous pouvons promouvoir un environnement de travail positif et maximiser la productivité.
- Un système de signalement efficace augmentera les autres efforts que nous déployons pour favoriser une culture de l'intégrité et des prises de décision éthiques.



Signalement – Généralités

Q. Puis-je choisir de faire un signalement par Internet ou par le téléphone ?

A. Oui. Avec la Ligne d'Intégrité, vous avez la possibilité de remettre un rapport confidentiel et anonyme par téléphone ou par Internet.

Q. Si je constate une violation, dois-je me contenter de la signaler à mon supérieur, à la sécurité ou au département des ressources humaines et les laisser traiter le problème ?

A. Lorsque vous constatez un comportement dont vous estimez qu'il constitue une violation de notre Code de conduite, vous devez le signaler. L'idéal est de faire part de toute préoccupation dans ce domaine à votre supérieur hiérarchique direct ou à un autre membre de notre équipe de direction. Nous reconnaissons toutefois que cette façon de signaler un problème puisse vous gêner dans certaines circonstances. C'est précisément pour de telles circonstances que nous avons créé la procédure de la Ligne d'Intégrité. Nous préférons un signalement anonyme que pas de signalement du tout.

Q. La direction souhaite-t-elle vraiment que je signale les problèmes ?

A. Sans aucun doute. Nous avons même *besoin* que vous le fassiez. Vous savez ce qu'il se passe au sein de notre entreprise, en bien et en mal. Vous pouvez être le premier à avoir connaissance d'une activité pouvant être source de problème. Votre signalement peut minimiser l'impact potentiellement négatif sur la société et notre personnel. Communiquer des informations positives peut également aider à identifier les points susceptibles d'améliorer la culture et les performances de l'entreprise.

Q. Pourquoi signaler ce que je sais ? Qu'ai-je à y gagner ?

A. Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif et ce droit est accompagné de l'obligation d'agir de façon éthique et d'informer les personnes adéquates lorsque quelqu'un se comporte de façon inappropriée. En coopérant, nous pouvons faire en sorte que notre environnement reste sain et productif. Un comportement professionnel inapproprié peut menacer jusqu'à l'existence même de la société.

Q. Quel type de situation convient-il de signaler ?

A. La Ligne d'Intégrité a été conçue pour que les employés puissent signaler toute violation des principes énoncés dans notre Code de conduite ou d'autres préoccupations éventuelles.

Q. À qui sont destinés ces rapports ? Qui peut y accéder ?

A. Les rapports sont directement remis au serveur sécurisé de la Ligne d'Intégrité afin d'éviter toute brèche éventuelle de sécurité. La Ligne d'Intégrité ne met ces rapports qu'à la disposition d'individus spécifiques au sein de l'entreprise chargés de les évaluer sur la base du type de violation et du lieu de l'incident. Chacun des destinataires de ces rapports a reçu une formation sur les façons de garantir une confidentialité absolue.

Q. Ce système n'est-il pas juste un exemple de quelqu'un qui me surveille ?

A. Le système de la Ligne d'Intégrité se concentre sur un aspect positif de notre philosophie générale et nous permet de garantir un environnement sûr, sain et éthique. Vous êtes encouragé à demander conseil en cas de dilemme éthique, à faire des suggestions positives ou à partager vos préoccupations. Une communication efficace est de nos jours essentielle sur le lieu de travail et ce système constitue un excellent outil pour améliorer la communication.

Nous avons soigneusement choisi le meilleur outil de signalement pour satisfaire à nos obligations déontologiques tout en conservant un environnement de signalement positif.

Sécurité et confidentialité des signalements



Q J'ai compris que chaque rapport que j'envoie depuis un ordinateur de l'entreprise génère un enregistrement dans le journal du serveur qui montre tous les sites Web auxquels mon ordinateur de bureau se connecte ; cet enregistrement me permettra-t-il pas de m'identifier comme étant l'auteur du rapport ?

A. La Ligne d'Intégrité ne génère ni ne conserve aucun enregistrement interne de la connexion avec des adresses IP de sorte qu'aucune information établissant un lien entre votre ordinateur et la Ligne d'Intégrité n'est disponible. En fait, la Ligne d'Intégrité s'engage contractuellement à ne pas établir l'identité de l'auteur d'un signalement.

Si l'idée de faire un signalement sur votre ordinateur de bureau vous importune, vous pouvez utiliser un ordinateur situé hors de votre environnement de travail (par exemple dans un cybercafé, chez un ami ou ailleurs) pour vous connecter via le site Web sécurisé de la Ligne d'Intégrité.

Q Puis-je envoyer un rapport depuis mon domicile tout en restant anonyme ?

A. Oui. Un rapport envoyé depuis votre domicile, l'ordinateur d'un voisin ou un quelconque portail Internet restera sécurisé et anonyme. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur par son pseudo et le système de la Ligne d'Intégrité élimine les adresses Internet de sorte que l'anonymat le plus strict est garanti. De plus, la Ligne d'Intégrité s'engage contractuellement à ne pas établir l'identité de l'auteur d'un signalement.

Q Le numéro vert de la permanence téléphonique est-il également confidentiel et anonyme ?

A. Oui. Il vous sera demandé de fournir les mêmes informations que celles que vous fourniriez dans un rapport envoyé sur Internet et votre interlocuteur tapera vos réponses sur le site Web de la Ligne d'Intégrité. Ces rapports font l'objet des mêmes mesures de sécurité et de confidentialité durant leur communication.

Q J'ai peur que les informations que je communique à la Ligne d'Intégrité finissent par révéler mon identité. Pouvez-vous me garantir que cela n'arrivera pas ?

A. Le système de la Ligne d'Intégrité a été conçu pour protéger votre anonymat. Toutefois, si vous souhaitez rester anonyme, vous devez, en tant qu'auteur du signalement, veiller à ce que le contenu du rapport ne révèle pas votre identité par inadvertance. Par exemple, « depuis mon box à côté de John Smith... » ou « au cours de mes 33 années... ».

Q Comment faire si je souhaite être identifié avec mon rapport ?

A. Le rapport contient une section dans laquelle vous pouvez vous identifier si vous le souhaitez.

Conseils utiles et meilleures pratiques

Q Je sais que certains individus ont des comportements contraires à l'éthique mais cela ne m'affecte pas. Pourquoi prendre la peine de signaler ces comportements ?

A. Notre entreprise a fait le choix de promouvoir l'éthique. Un comportement contraire à l'éthique, à n'importe quel niveau, finit toujours par nuire à l'entreprise et à son personnel, donc également à vous. Il vous suffit de considérer les récents scandales professionnels pour voir les effets désastreux qu'une violation apparemment bénigne de l'éthique peut avoir sur une entreprise par ailleurs saine. Par conséquent, si vous avez connaissance d'un quelconque comportement contraire à l'éthique, considérez qu'il est de votre devoir et de celui de vos collègues de le signaler.

Q Ce suivi sur les rapports est-il aussi sécurisé que l'envoi du premier rapport ?

A. Toute la correspondance échangée dans le cadre de la Ligne d'Intégrité est soumise aux mêmes règles de confidentialité que le rapport initial et se poursuit sous couvert de l'anonymat.

Q Je ne suis pas sûr que ce que j'ai observé constitue une violation de la politique de l'entreprise ou un comportement contraire à l'éthique mais cela me semble être un comportement inapproprié. Que dois-je faire ?

A. Signalez ce comportement. La Ligne d'Intégrité peut vous aider à rédiger et remettre un rapport parfaitement compréhensible. Nous préférons recevoir un rapport sur quelque chose qui s'avère être sans gravité que ne pas examiner un comportement pouvant être contraire à l'éthique parce que vous avez douté de son importance.

Q Que faire si mon patron ou d'autres cadres sont impliqués dans une violation ? Ne vont-ils pas recevoir mon rapport et le dissimuler ?

A. Le système de la Ligne d'Intégrité et la communication des rapports sont conçus de sorte que les parties impliquées ne soient pas notifiées et n'aient pas accès aux rapports dans lesquels figurent leur nom.

Q Puis-je envoyer un rapport si je n'ai pas accès à Internet ?

A. Vous pouvez envoyer un rapport via la Ligne d'Intégrité à partir de n'importe quel ordinateur ayant accès à Internet. Vous pouvez le faire depuis votre domicile. De nombreux lieux publics, y compris les bibliothèques publiques, disposent d'ordinateurs connectés à Internet. Si vous n'y avez pas accès ou si vous n'êtes pas familiarisé avec l'utilisation d'un ordinateur, vous pouvez appeler le numéro vert de la Ligne d'Intégrité, qui est joignable 24 heures sur 24 tous les jours de l'année.

Q Que faire si je me souviens d'un détail important de l'incident après avoir envoyé mon rapport ? Ou si l'entreprise a d'autres questions à me poser concernant mon rapport ?

A. Lorsque vous envoyez un rapport via le site Web ou le centre d'appel de la Ligne d'Intégrité, un nom d'utilisateur unique vous est attribué et il vous est demandé de choisir un mot de passe. Vous pouvez revenir au système de la Ligne d'Intégrité par Internet ou par téléphone et accéder au rapport d'origine afin d'y ajouter des détails ou de répondre aux questions posées par un représentant de l'entreprise et ajouter d'autres informations permettant d'aider à résoudre les questions en suspens. Nous vous recommandons fortement de revenir sur le site dans les délais spécifiés pour répondre à toute question de l'entreprise. Vous avez entamé avec l'entreprise un « dialogue anonyme » dans lequel des problèmes sont non seulement identifiés mais peuvent également être résolus, quelle que soit leur complexité.



Comité du Code d'entreprise de CIL

Coordonnées : integrityhotline@cofcointernational.com

Président : Directeur de l'audit (ou son représentant)

Directeur des ressources humaines (ou son représentant)

Directeur du service juridique (ou son représentant)

Responsable de la Direction Générale et Directeur des affaires commerciales (ou son représentant)

Ligne d'Intégrité de CIL :

www.cofcointernational.com/integrity-hotline

Ce Règlement s'applique à :

Employés et Parties prenantes

Date de publication originelle :

Novembre 2018

Version:

Novembre 2018

Référentiel :

Ce Règlement est disponible sur le site Intranet de CIL